



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Opération d'aménagement de l'immeuble sis 112-114 rue de
Strasbourg - Versement d'une subvention à l'OPAC Sud Deux-
Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 28 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé le principe de cession à l'OPAC Sud Deux-Sèvres d'un immeuble sis 112 – 114 rue de Strasbourg afin d'y aménager 9 logements sociaux pour un montant de 92 994 €.

Le Conseil Municipal avait par ailleurs adopté le principe du versement d'une participation aux surcoûts liés aux contraintes techniques d'aménagement de l'immeuble à hauteur de 16 378,88 €, et d'une subvention pour surcharge foncière de 92 994 €.

Il était prévu que la Ville ajusterait le montant de la participation au vu de la notification par la Direction Départementale de l'Equipement à l'OPAC de la subvention pour surcharge foncière obtenue auprès des services de l'Etat, ce qui a été fait début février 2004, pour un montant de 6 456,25 €.

La subvention de la Ville à l'OPAC s'élève donc à 102 916,63 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- verser à l'OPAC une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 102 916,63 € pour la réhabilitation de 9 logements aux 112 – 114 rue de Strasbourg ;
- préciser que cette somme est inscrite au Budget Principal de la Ville, chapitre 6572 – fonction 8241.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN